

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00344
Numéro SIREN : 892 847 120
Nom ou dénomination : AAA DIAGNOSTIC

Ce dépôt a été enregistré le 29/06/2022 sous le numéro de dépôt 15098

AAA DIAGNOSTIC

SAS Au capital de 10 000 euros

Dont le siège social est sis 5 rue de la porte des bois, 94440 Marolles en Brie

SIREN : 892 847 120

Le 23 juin 2022 à 10 heures, est présent au siège de la société, les soussignés :

- Monsieur Gabriel Daniel BENHAMOU,
- Madame Emmanuelle SEMIATICKI,

Représentant la totalité des actions, afin de participer à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Dont l'ordre du jour annoncé par Monsieur Gabriel Daniel BENHAMOU, Président de cette assemblée, est :

- Démission du président Monsieur Gabriel Daniel BENHAMOU;
- Nomination à la présidence de la société ADAR CONSULTING représentée par Monsieur Gabriel Daniel BENHAMOU ;
- Pouvoirs en vue des formalités

RÉSOLUTION N°1

L'Assemblée Générale prend acte du désir manifesté par Monsieur Gabriel Daniel BENHAMOU de démissionner de ses fonctions de président à compter de ce jour et le remercie pour les services rendus à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actions ayant le droit de vote.

RÉSOLUTION N°2

Les associés décident de nommer l'EURL ADAR CONSULTING représentée par Monsieur Gabriel Daniel BENHAMOU; immatriculée au greffe du tribunal de commerce de Créteil sous le SIREN 907 840 136, dont le siège social est 5 Rue de la porte des bois 94440 Marolles en Brie, en tant que président de la société pour une durée indéterminée.

L'intéressé déclare qu'il accepte cette fonction et qu'il n'a fait l'objet d'aucune décision judiciaire lui interdisant de l'exercer.

Les frais engagés par le président dans l'intérêt de la société lui seront remboursés sur justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actions ayant le droit de vote.

G D B

E-S

RÉSOLUTION N°3

Les associés confèrent tous pouvoirs;

- au président avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions précédentes.
- au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération, en vue de toutes formalités pouvant être effectuées par une personne autre que le président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actions ayant le droit de vote

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix heures trente.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal en 2 exemplaires originaux, qui seront signés par tous les intervenants susmentionnés.

Fait à Marolles en Brie, le 23/06/2022

Monsieur Gabriel Daniel BENHAMOU

Madame Emmanuelle SEMIATICKI

